

N° 716
21 DÉCEMBRE
2011L'UNIVERSITE
SYNDICALISTEsnes
fsu Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO

L'ÉPREUVE DU RÉEL



Quand le vernis craque, il devient difficile d'empêcher la réalité d'apparaître, sauf à tenter de la travestir : bloquer les statistiques pour ne les utiliser que lorsqu'elles entrent dans un plan de communication, appliquer sans vergogne la méthode Coué... bref prendre la terre entière pour une bande d'imbéciles manipulables.

Quand le ministre de l'Éducation nationale justifie auprès de la presse et donc de l'opinion publique ses suppressions de postes en comparant la situation de l'École à celle des années 90, quand il met en place une évaluation du système éducatif aux mains de la DGESECO, c'est-à-dire en plaçant le ministère en position de juge et partie, on pourrait trouver cela pathétique si, en fait, il ne

s'agissait pas de cacher un bilan catastrophique de la politique menée depuis quatre ans. La France est le seul pays de l'OCDE qui voit reculer le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans, celui qui voit se creuser les écarts et les inégalités sociales, celui qui organise, via le socle commun et les exhortations à développer l'apprentissage, l'éviction précoce des jeunes des milieux populaires. Il fait partie de ceux qui paient le plus mal ses enseignants : le tour de passe-passe du ministre sur la revalorisation des débuts de carrière n'y change rien. Ne nous y trompons pas, la tentative d'imposer les textes sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation est bien, n'en déplaise à certains, un élément central de la transformation du système éducatif que le ministre s'acharne à cacher.

■ Roland Hubert, cosécrétaire général

ENJEUX 2-4-5

- VOIE TECHNOLOGIQUE
- LYCÉE
- SUPPRESSIONS DE POSTES

CETTE SEMAINE 3

- GRÈVE ET MANIFESTATION EN JANVIER

MÉTIER-CARRIÈRES 6

- CPGE
- DOCUMENTALISTES
- AGRÉGÉS
- RETRAITE

SUR LE TERRAIN 7

- ARMÉE
- CO-PSY

31 JANVIER : GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE
POUR L'ÉDUCATION, POUR NOS MÉTIERS

Amplement médiatisé, le récent Conseil européen ne propose pas moins, en guise de remède à la crise que traverse la zone euro, que de limiter la souveraineté des États via une modification des traités. Alors qu'il serait urgent d'injecter de la démocratie dans le fonctionnement des instances, de refonder la construction européenne, les projets ne visent qu'à perpétuer et accentuer des politiques d'austérité axées sur la réduction des dépenses publiques, politiques dont l'échec est flagrant. Maintien du dogme de l'indépendance de la Banque centrale, contrôle des politiques économiques et volonté d'imposer une automaticité des sanctions en cas de dépassement des déficits : tout y est. Quant au président de la République française, il occupe la scène et s'agite, tentant vainement d'occulter les dégâts provoqués par sa politique économique et sociale et de minimiser sa responsabilité propre. Pour donner des gages aux marchés, il a promis, en cas de réélection, de faire voter la « règle d'or », laissé entendre qu'il toucherait au modèle social français et développé une nouvelle thématique, celle du « travailler plus » (pour gagner moins ?). Mais la principale cible de son discours a été les fonctionnaires dont il entend poursuivre le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite. Pourtant, même dans la majorité, des voix s'élèvent pour contester cette ligne, notamment dans l'Éducation nationale, durement touchée. Le récent rapport sur l'évaluation de la Réforme Générale des Politiques Publiques en souligne aussi les limites ; on ne peut continuer ainsi... sauf à changer les missions de l'État.

La suppression de 14 000 postes dans l'Éducation, prévue dans la loi de finances 2012, imposait une révision ; la situation des établissements, la mobilisation des personnels comme le soutien de l'opinion devaient y conduire. Mais l'aveuglement idéologique l'a emporté : **Suite page 2 ►►►**



15 décembre, Paris, pour le retrait des textes « évaluation »

CASSE DU SECOND DEGRÉ : LA SUITE

5 600 suppressions à la rentrée 2012
35 000 depuis la rentrée 2007



►► Suite de la page 1

31 JANVIER MANIFESTATION ET GRÈVE NATIONALE

les chiffres sont tombés vendredi 16 décembre, l'administration ne cherchant même plus à justifier les nouvelles suppressions, remettant les documents au dernier moment aux organisations syndicales.

Le mouvement syndical ne peut rester inactif face à ces attaques aggravées contre les peuples. Les dirigeants de huit organisations européennes se sont adressés aux chefs d'Etat européens pour condamner les plans d'austérité. En France, une timide réaction a eu lieu le 13 décembre, lors d'une journée de mobilisation où ont été divulguées des propositions alternatives à celles du gouvernement pour une sortie de crise. Il faudra aller plus loin même s'il est difficile de nier les difficultés actuelles de mobilisation et les effets de l'attentisme lié à la proximité des échéances électorales. En regard de cette atonie, la journée de grève et de manifestations dans l'Éducation le 15 décembre a constitué une réussite ; au-delà des questions d'évaluation, les enseignants et CPE ont bien cerné l'orientation du projet gouvernemental, celle d'un management calqué sur celui des entreprises, méprisant tous les fondements du service public, asservissant les personnels, niant leurs missions essentielles. Déterminé à poursuivre le combat pour la qualité du service public d'éducation et le respect des métiers, le SNES a, dans le cadre de son plan d'action, arrêté de nouvelles étapes : accentuation des actions d'établissement dès la rentrée, manifestation nationale dans le cadre d'une journée de grève le 31 janvier, rassemblements avec les parents sur les questions de carte scolaire. À la suite de premiers contacts, il développera ces propositions auprès des fédérations de l'Éducation lors de la réunion du 4 janvier.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

AVENIR DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Le 8 décembre 2011, le SNES organisait un colloque « Voie technologique : un patrimoine à développer ». De nombreux collègues ont pu exprimer leur inquiétude face à des réformes dénaturant le sens de leur travail, sans bénéfice pour les élèves. Le CSE vient d'examiner les programmes des séries STMG et ST2S.



© Thierry Nectoux

« Patrimoine à développer »

Plus de 80 participants ont assisté et réagi à deux tables rondes : « La réforme de la voie technologique : paroles d'enseignants » et « Voie technologique : un projet pour l'avenir, la démocratisation, les qualifications ».

Alors que les séries technologiques enchaînent les réformes, souvent contestées par les enseignants, les premiers échanges ont permis, dans ce contexte difficile, de mettre le travail réalisé par les enseignants au centre des revendications. Les enseignants vivent les réformes comme une remise en cause profonde de leur travail : « *Ma formation ne me sert à rien, j'enseigne une matière que je ne connais pas. Mon travail est dégradé, c'est pour moi un sentiment d'humiliation* » explique un professeur de productique. « *Je n'ai pas de perspective sur le niveau attendu, je me demande quoi enseigner* » précise ce professeur de technologies de laboratoire.

Malgré cette déstabilisation du travail enseignant, les professeurs cherchent à se réapproprier les contenus, ils appliquent les réformes à leur

manière, ils « trichent » avec les directives, priviliégient les points qui leur semblent importants, afin de garder une certaine satisfaction dans les missions et ceci pour les jeunes, pour leurs élèves. La seconde table ronde a permis de rappeler ce que devraient être les fondamentaux des séries technologiques : formations adossées à un secteur d'activité, à un champ technologique, des pratiques de mise en activité, des travaux de laboratoire et d'atelier au centre des pédagogies, des enseignements généraux construits en synergie avec les enseignements technologiques. En oubliant ces fondamentaux, les réformes risquent de mettre enseignants et élèves en grande difficulté, de contribuer à effacer les séries technologiques du système de formation et d'éducation. En médiatisant sa volonté de développer la voie technologique, en mettant le travail des enseignants et des élèves au cœur du conflit sur l'avenir de ces séries, le SNES démontre à la fois l'efficacité et la pertinence de ces formations. Dans ce conflit, les enseignants avancent leurs critères pour un enseignement technologique de qualité, utile aux jeunes et à la société.

Clôurant cette journée, Roland Hubert, cosecrétaire général, a lancé un appel déterminé pour « *La voie technologique ; un patrimoine à développer, des formations à reconstruire* ».

www.snes.edu/IMG/pdf/Appel_Colloque_12_2011.pdf

■ **Thierry Reygades**

Au CSE

PROGRAMME STMG

Le Conseil supérieur de l'éducation a examiné les programmes de la future série STMG. L'enseignement de « Sciences de gestion » en Première, qui regroupe les enseignements de spécialité, pose la question de sa finalité, des modes d'enseignement et de la formation des professeurs. Les autres enseignements technologiques ont été également critiqués, ce qui a conduit à un avis défavorable du CSE sur l'ensemble de ces textes. D'autres programmes de cette série ont été présentés, notamment le programme de mathématiques qui n'a recueilli aucune voix « pour ». Dans ces conditions, le ministère osera-t-il publier ces textes ?

■ **Sylvie Obrero**

PROGRAMME ST2S

Après un rejet de la grille horaire ST2S le 12 mai dernier, le Conseil supérieur de l'Éducation adopte cette fois les programmes rénovés de Première. Un non-sens qui démontre bien l'absence de considération de la série. Cette refonte des programmes et des horaires (moins 3 heures d'enseignements technologiques en Première et Terminale), pour être compatible avec la réforme du lycée, s'est opérée sans construction méthodique, sans réflexion approfondie sur les contenus et leur articulation au regard de l'expérience des cinq années de mise en œuvre de la réforme 2006, et enfin sans véritable concertation avec la profession. Présenter un programme sans évaluation anticipée ou terminale ne permet pas une articulation entre les contenus et les exigences de l'examen.

Cette nouvelle réforme fragilisera l'attractivité recherchée de la série ST2S et lui fera perdre sa lisibilité en ne prenant pas en compte le besoin réel de la société en professionnels formés avec des savoirs et des techniques confirmés dans le domaine sanitaire et social.

■ **Claudie Chalmin**

DROITS ET LIBERTÉS

POUR LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

« **Un pas en avant extrêmement important** », a souligné, jeudi 8 décembre, Vincent Rebérioux, le vice-président de la LDH.

Il s'exprimait lors du rassemblement devant le Sénat pour apporter soutien aux sénateurs de gauche avant l'ouverture des débats sur le droit de vote des étrangers non communautaires et leur éligibilité aux élections locales. Le SNES, dans le cadre de la FSU, participe au collectif Votation Citoyenne qui se bat pour que ces droits leur soient reconnus.

Le vote des étrangers est une question de justice, face à des citoyens qui vivent et travaillent en France et n'ont pas, jusqu'à maintenant, le droit de vote reconnu aux étrangers membres de l'UE. Il s'agit de cesser de les considérer comme des sous-citoyens. C'est un pas nécessaire contre les dis-

criminations. Ces populations participent à la création de richesses en France, ils habitent dans des communes, ils y paient des impôts. Comment accepter leur relégation ? Ce droit a été accordé dans 15 pays européens. Il est donc difficile de comprendre la violence de l'opposition d'un François Fillon qui dénonce « *une gauche qui prend le risque de vider la nationalité et la citoyenneté françaises de leur substance* » et « *face aux épreuves de la mondialisation de morceler le pacte national* ». Force est de constater que le gouvernement s'est retrouvé en phase avec Marine Le Pen qui, devant les grilles du Sénat, clamait avec une centaine de manifestants son « *opposition ferme et absolue à l'idée de donner le droit de vote aux étrangers* ». Le Sénat a voté, conformément à l'opinion majoritaire des Français favorable au vote des étrangers. Certes, la bataille n'est pas finie, il reste le passage devant l'Assemblée nationale. Mais ce vote est un levier important pour les luttes futures sur cette question.

■ **Marylène Cahouet**

Sans-papiers

La Journée mondiale des migrants, le dimanche 18 décembre, a rassemblé à Belleville plusieurs centaines de manifestants. Les étudiants étrangers qualifiés rejoignent la lutte des sans-papiers contre Guéant. Ainsi s'exprime Raymond Chauveau (CGT) à la conférence de presse du 5 décembre au restaurant de la Grande-Armée qui, en 2008, a connu le premier acte de la grève des travailleurs sans-papiers. Douze organisations (parmi lesquelles la FSU) ont annoncé la création d'une plateforme commune exigeant « la régularisation des travailleurs sans-papiers et l'égalité de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». La présence des jeunes diplômés aux côtés de syndicalistes et d'associations de la cause des sans-papiers a fait passer la mobilisation dans un autre registre.



Paris, le 18 décembre

ODR

« Un toit c'est un droit »

L'hiver est dur pour les SDF. Face à la situation catastrophique du logement, les mobilisations se poursuivent dans le cadre de la plateforme. Avec ces mots d'ordre : « *urgence contre le logement cher* », « *un toit c'est un droit* ».

L'action du 21 novembre a rassemblé CGT, CSF, FSU, ATTAC, Solidaires, DAL, ACDL devant le ministère du Logement. Une plaque « ministère des spéculateurs immobiliers et des loyers chers » a été collée en présence des médias. Une autre action était prévue le 14 décembre pour dénoncer les profits mobiliers et immobiliers.

Enfin, un **grand meeting sur la question du logement** pour interpeller les candidats à la présidentielle se tiendra le **lundi 9 janvier au Théâtre du Rond-Point, de 18 h 30 à 22 h 30**. Le SNES doit participer au succès de cette initiative.

GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE LE MARDI 31 JANVIER

Pour le retrait du projet évaluation Pour nos métiers, nos conditions de travail

Après le 15 décembre

Avec des taux de grève comparables à ceux du 27 septembre, la journée nationale de grève unitaire dans l'éducation a montré la détermination des personnels du second degré à obtenir le retrait des textes transformant leur évaluation. Dans le même temps, la pétition en ligne : <http://retraitduprojetevaluation.net> a déjà recueilli près de 70 000 signatures. À l'occasion du CTM (Comité technique ministériel), les organisations syndicales présentes ont, à l'exception du SGEN-UNSA, renouvelé leur demande au ministre de retrait des textes. La seule réponse du ministère : ouvrir des discussions mais sans revenir sur le principe du chef d'établissement seul évaluateur. Le SNES-FSU ne peut accepter cette base et appelle à intensifier l'action contre ces textes. Il propose un plan d'action nationale conjuguant initiatives et mobilisations locales et actions nationales de haut niveau tout au long du mois de janvier. Cette action est d'autant plus indispensable et urgente que les suppressions de postes annoncées par le ministère pour la rentrée 2012 (5 600 pour le second degré) préfigurent une nouvelle dégradation importante des conditions de travail et d'emploi.

DÈS LA RENTRÉE DE JANVIER, INTENSIFIER L'ACTION

Le SNES-FSU appelle les personnels à se réunir dès la rentrée en assemblée générale et à définir les modalités de l'action dans l'établissement pour contraindre le ministre à renoncer à sa transformation de l'évaluation des enseignants. Ces actions diverses (refus de tout ce qui n'est pas statutaire, réunion d'information avec les parents d'élèves, interpellation des élus...), organisées tout au long du mois de janvier doivent pouvoir articuler la lutte contre les textes sur l'évaluation et celle contre les suppressions de postes et les transformations du système éducatif qu'elles accompagnent ou induisent.



À Lyon, le 15 décembre

31 janvier : grève et manifestation nationale à Paris

Depuis la rentrée, le SNES avait, avec la FSU, fait la proposition à l'intersyndicale de l'éducation de construire une manifestation nationale unitaire. Les conditions ne semblant pas réunies pour concrétiser une action de cette ampleur, l'intersyndicale n'a pas jusqu'alors donné suite à cette demande.

Cependant le bureau national du SNES-FSU a estimé que l'urgence créée par les textes sur l'évaluation nécessitait une riposte forte et rapide. Il appelle donc à construire une grande journée nationale d'action avec tous les personnels, couplant grève et manifestation nationale le 31 janvier à Paris. Persuadé que l'unité sur cette question particulière de l'évaluation est un élément moteur de mobilisation, il a pris contact avec les appelants à la pétition pour faire du mois de janvier un mois de lutte et de mobilisation, liant les questions budgétaires et de carte scolaire avec la défense de nos métiers et de nos conditions de travail. Il portera cette initiative dans la réunion des fédérations de l'éducation le mercredi 4 janvier, qui sera suivie d'une réunion du collectif des 25 « un pays, une école, notre avenir ».

La réussite de cette journée du 31 janvier passe aussi par le développement d'une grande campagne d'explications et d'information, tant auprès de l'ensemble de nos professions qu'auprès de l'opinion publique. C'est aussi le sens de l'appel aux actions locales tout au long de janvier dans les établissements. Il est temps d'arrêter cette spirale destructrice de l'École publique et de montrer aux candidats à l'élection présidentielle la détermination des personnels et leur exigence d'un service public d'éducation nationale capable de répondre aux défis de la formation de tous les jeunes, réponse offensive à la crise aux antipodes de la succession morbide de plans de rigueur.

■ Roland Hubert

Évaluation des enseignants : le ministre toujours entêté

L'élément phare des projets de décrets et d'arrêtés concernant l'évaluation des enseignants est de faire du chef d'établissement l'unique évaluateur des enseignants pour l'ensemble de leur activité. À cela s'ajoute un rythme unique d'avancement dans la carrière, mais avec la distribution, par le chef d'établissement, de réductions d'ancienneté permettant à certains un avancement plus rapide, le tout permettant aussi de faire quelques économies budgétaires⁽¹⁾.

Le ministre prétend, depuis plusieurs semaines, ouvrir des négociations et sur la foi de cette promesse le SGEN a décidé de quitter l'intersyndicale regroupant l'ensemble des organisations, retirant son appel à la grève du 15 décembre, n'appelant plus à la signature de la pétition.

Où en sont ces fameuses négociations ? Nulle part ! Les déclarations du ministre sont claires concernant ce qu'il entend « négocier ». Dans la récente rencontre avec le SNES, le ministre l'a réaffirmé : la place du chef d'établissement dans l'évaluation des enseignants ne fait pas partie des négociations. Dans ses déclara-

tions à la presse, il continue d'affirmer que le chef d'établissement doit être le « patron » et qu'il est « normal » que ce soit le « supérieur hiérarchique qui soit l'évaluateur ».

Même musique lors du Comité technique paritaire ministériel (CTM) du 16 décembre. Bref les négociations porteraient sur tout sauf ce sur quoi les personnels sont en désaccord ! Curieuse conception du dialogue social et de la négociation.

La fébrilité ministérielle s'explique sans doute par le poids de la pétition (70 000 signatures électroniques au moment où ces lignes sont écrites) et de la grève du 15 décembre.

Mais il continue à s'entêter. La poursuite de la mobilisation peut l'aider à enfin comprendre que la masse de nos professions ne peut accepter un tel projet.

■ Daniel Robin

(1) Toutes les informations et les projets sont consultables sur le site du SNES ; signez, faites signer la pétition unitaire : <http://retraitduprojetevaluation.net>

SNEP Hausser le ton en janvier

Après consultation de ses militants-e-s, le SNEP a décidé d'appeler, au-delà d'indispensables débats et actions locales, à la grève avec manifestation nationale le 31 janvier. Il s'agit de s'opposer aux milliers de suppressions de postes programmées et aux contre-réformes comme celle de l'évaluation des enseignants qui entraînent dégradation des conditions de travail et d'étude, changement de sens du métier et transformations profondes d'un service public d'éducation dégradé. Le SNEP souhaite que l'ensemble des organisations se saisissent de cette initiative.

Le secteur de l'éducation doit prendre ses responsabilités pour hausser le niveau de l'action, favoriser ainsi un développement souhaitable de la mobilisation interprofessionnelle et articuler son action propre avec les indispensables luttes générales.

■ Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP-FSU

Droits syndicaux : décision unilatérale

Le décret soumis à concertation transpose le « relevé de conclusions » des discussions conduites cet automne et que le ministre a jugé préférable de ne pas soumettre à l'accord des organisations syndicales.

Pas d'amélioration des moyens syndicaux, mais à peine la promesse d'un maintien, le ministère de l'Éducation nationale toujours autorisé à déroger à l'obligation de mettre à disposition des locaux syndicaux, l'accès au droit syndical limité par la nécessité de service et le refus de revenir sur les limitations du droit de grève... la liste est longue des dispositions qui contreviennent à l'engagement figurant dans les accords de Bercy de « conforter et d'améliorer les droits et moyens syndicaux ». La FSU continue d'intervenir : en l'état le projet de décret n'est pas acceptable.

Manager ou chef d'établissement scolaire ?

Le ministère a décidé de modifier le statut des chefs d'établissement, pour cela il a présenté un projet de décret qui ouvre le concours aux fonctionnaires non enseignants (ils ne pouvaient y accéder que par détachement). Cette nouvelle offensive managériale s'inscrit dans une logique globale dont fait partie le projet d'évaluation des enseignants par le seul chef d'établissement que le SNES rejette. En effet le chef d'établissement n'a pas les compétences disciplinaires pour évaluer l'enseignement d'un professeur, et encore moins si celui-ci n'est pas issu de l'éducation. Le chef d'établissement ne serait plus qu'un chef de service ! On retrouve ce caporalisme dans le projet de décret puisque les recteurs se verraient transférer la décision de l'évolution des carrières des chefs d'établissement.



À Paris, le 15 décembre

Élections à la MGEN

Les mutuelles, de plus en plus lourdement taxées depuis quelques années, subissent aussi les désengagements répétés de la sécurité sociale. La MGEN a dû se résoudre à augmenter ses cotisations au 1^{er} janvier. Dans ce contexte, il est particulièrement important pour tous les mutualistes de faire vivre la démocratie dans la mutuelle, d'y soutenir son engagement solidaire et d'y perpétuer les valeurs qui nous rassemblent. Les prochaines élections aux comités de section auront lieu en mai 2012. Les appels à candidature seront examinés en janvier. Il faut retirer un formulaire type à la section départementale de la MGEN. La date limite de dépôt des candidatures est le 6 janvier (soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt à la section par le candidat/la candidate).

« La prospérité révèle nos vices et l'adversité nos vertus » FRANCIS BACON

LYCÉES

ET ÇA CONTINUE !

De nombreux rectorats annoncent que la classe de Terminale de la réforme Chatel doit se mettre en place au mieux à moyens constants.

Les nouveaux enseignements (obligatoires ou facultatifs), tout comme les options proposées par les établissements, ne feraient l'objet d'aucune dotation spécifique mais devraient être pris sur la dotation globale.

De son côté, le ministère indique que la part de la dotation affectée au travail en groupe à effectif réduit ne doit en aucun cas financer le maintien ou l'ouverture d'enseignements.

Pour le SNES, il est important de maintenir l'offre de formation des lycées, la mise en place de la réforme induisant un renforcement de la concurrence entre établissements, dont les grands perdants sont les personnels et les élèves des lycées ruraux et des quartiers populaires.

POUR LE MAINTIEN DES ENSEIGNEMENTS !

Les premiers sont captifs de la seule offre à leur disposition, les seconds voient leurs meilleurs élèves happés par des lycées plus prestigieux, en général épargnés par les économies de moyens, et dont la taille leur permet de maintenir l'offre. Le SNES demande que l'option histoire-géographie de TS soit ouverte partout et non réservée aux grands lycées de centre ville. Pour les nouveaux enseignements de TL (Droit et grands enjeux du Monde contemporain) et TS (Informatique et sciences du numérique), le SNES invite les collègues à la prudence. Le cadrage du recrutement des personnels appelés à prendre en charge ces nouveautés⁽¹⁾ indique que le ministère tente d'expérimenter une « gestion souple »



des ressources humaines, consistant notamment à faire appel à des vacataires, à demander aux professeurs de se former sur leur temps de préparation de cours puis à s'engager à enseigner dans plusieurs établissements.



Les dotations vont bientôt arriver. Le SNES appelle les collègues à la plus grande vigilance et à construire l'action collective : adresse au rectorat sur le décompte des heures manquantes pour assurer les enseignements (dont les options) et le travail en groupe (envoyer un double à la section académique), information des parents d'élèves et des lycéens, adresses aux élus locaux...

■ Valérie Sipahimalani
lycees@snes.edu

1. Note de service n° 2011-178 du 30/09/2011 parue au BO n° 36 du 6 octobre et n° 4 du 1^{er} décembre 2011.

LANGUES VIVANTES

BARQUE TROP CHARGÉE

Depuis des années, l'enseignement des langues vivantes voit s'accumuler injonctions et prescriptions, plaçant les enseignants dans une situation insupportable.

La situation se dégrade encore et encore et devient intenable :

- des effectifs pléthoriques dans de nombreuses classes de collège et de lycée ;
- un nombre important de classes ou de groupes à prendre en charge ;
- des regroupements d'élèves anti-pédagogiques (LV1 LV2 voire LV3 ; élèves de séries différentes ou de niveaux de classe différents ; élèves issus de classe bilingue de collège pour lesquels aucune continuité n'a été prévue au lycée avec des élèves n'ayant pas suivi ce type d'enseignement, groupes de compétences...);
- l'évaluation constante des cinq compétences au détriment des apprentissages déjà limités par un horaire insuffisant (criant en STI) ;
- des problèmes d'articulation entre les programmes et les compétences par manque de formation ;
- des menaces sur l'existence même des langues autres qu'anglais ou espagnol.

PLUS LOURDE ENCORE

Hélas, avec les nouvelles épreuves au baccalauréat, la charge va encore s'alourdir en lycée (BO n°43 du 24/11/2011) : à partir de la session 2013, toutes les compétences (compréhension et expression écrites et orales) seront évaluées dans l'ensemble des séries.

Les épreuves orales seront terminales uniquement en série L. Pour les autres séries, elles auront lieu au cours du 2^e trimestre (compréhension orale) et du 3^e trimestre (expression orale), dans le « cadre habituel de formation de l'élève », ce qui est inacceptable. Les épreuves écrites seront terminales dans toutes les séries.



Le SNES s'adresse au ministère pour exiger un cadrage national des épreuves et construira avec la profession les actions nécessaires pour obtenir ce cadrage ainsi qu'une amélioration des conditions d'enseignement des LV.

■ Thérèse Jamet-Madec, Marc Rollin
contenus.secretariat@snes.edu

STAGIAIRES

LE MINISTRE INCOMPÉTENT

Le conseil d'État vient en partie de donner raison au SNES sur le statut des stagiaires. Un désaveu cinglant pour le ministre.

Par un arrêt du 28 novembre⁽¹⁾, le Conseil d'État annule partiellement deux des trois arrêtés du 12 mai 2010 du ministre de l'Éducation nationale sur les modifications statutaires s'appliquant à l'année de stage et à la titularisation des enseignants et CPE.

Le SNES était seul à demander l'annulation des trois arrêtés. Les nouvelles modalités d'évaluation et de titularisation n'ont pas été remises en cause, il en est différemment pour les conditions de stage : le ministre était incompetent pour abroger seul les dispositions de 2006 du cahier des charges des IUFM touchant à l'alternance, prévue par la loi, entre formation théorique et stages en responsabilité (288 heures annuelles pour les enseignants) ou pratique accompagnée. Les IUFM retrouvent leur raison d'être par la remise en vigueur partielle du cahier des charges pris par arrêté conjoint des deux ministres et de plans de formation agréés. Mais et surtout, c'est l'emploi actuel des stagiaires comme moyens d'enseignement pleins et entiers et la négation de leur formation qui sont implicitement reconnus illégaux.

Cette affaire n'est pas terminée, car la haute juri-

diction surseoit à statuer et se déterminera prochainement sur la date réelle d'effet de sa décision. Certains des stagiaires licenciés ayant engagé des recours devraient avoir gain de cause, s'ils ont demandé une nouvelle année de stage.

POUR UNE APPLICATION IMMÉDIATE

Les ministres (Éducation nationale et Enseignement supérieur) peuvent bien sur tenter de légaliser à nouveau l'intégralité du dispositif outre le fait qu'ils ont à consulter préalablement trois organismes différents, ils doivent désormais modifier un cahier des charges remis en vigueur par l'effet de l'annulation, sans pouvoir complètement le supprimer ou toucher au principe de l'alternance entre périodes de formation théorique et pratique. Le SNES a interpellé le ministre sur l'application immédiate de cet arrêt, les stagiaires doivent immédiatement bénéficier d'une formation théorique à mi-temps dans les conditions de l'arrêté de 2006 : nous nous y employons.

■ Catherine Gourbier action.juridique@snes.edu,
Emmanuel Mercier emmanuel.mercier@snes.edu

(1) CE 28 novembre 2011, n° 341775, 343288, 343336, 343362

REVALORISATION

UN SOU EN FÉVRIER

Au Salon de l'éducation, L. Chatel annonce une bien maigre revalorisation des salaires des enseignants en début de carrière.

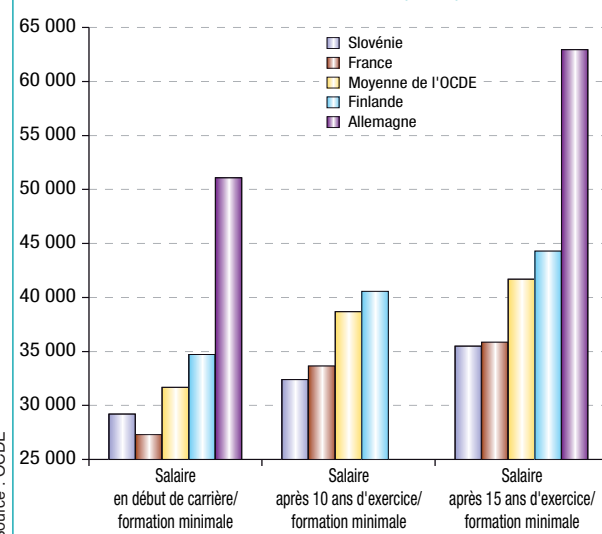
Moins de 18 mois après l'entrée en vigueur de mesures similaires, Luc Chatel sort de son sac quelques points d'indice à l'entrée dans le métier et tente ainsi de faire bonne figure face à la pression du SNES suite au rapport de l'OCDE sur la faiblesse du salaire de début de carrière des enseignants.

Les augmentations décidées sont limitées (à peine 100 € brut de plus par mois au 3^e échelon, 65 au 4^e puis 20 au 5^e). Et Luc Chatel a beau gesticuler, il ne fait que rétrécir l'amplitude des carrières et contracter la progression de salaire entre le 3^e et le 6^e échelon. Rien n'est prévu pour améliorer les milieux de carrière ni pour proposer de meilleurs débouchés pour les fins de carrières. Quant aux jeunes agrégés ou certifiés bi-admissibles, ils doivent être trop bien payés pour bénéficier de quoi que ce soit.

Bien entendu, une large concertation dans le cadre d'un dialogue social constructif a sûrement eu lieu... entre le ministre Chatel et son homologue des Finances, pour continuer à mettre en œuvre des réformes qui visent à faire des économies, contraindre les personnels dans leurs pratiques et modifier en profondeur le cœur de leurs métiers.

Si le ministre avait réellement lu le rapport de l'OCDE (voir graphique), c'est une programmation de la revalorisation globale de nos rémunérations qu'il aurait dû proposer à la négociation. D'autant que le salaire par heure d'enseignement au bout de quinze ans de car-

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, après 10 ans, 15 ans d'exercice, selon le niveau d'enseignement, en équivalent USD (dollars US) convertis sur la base des PPA (parité pouvoir d'achat)



rière est lui aussi nettement inférieur en France par rapport à de nombreux pays de l'OCDE. Le SNES, avec la profession, demande une véritable revalorisation de nos carrières et de nos métiers. Cela doit se traduire par une augmentation de nos rémunérations correspondant au niveau de qualification exigé pour passer les concours, mais aussi par une amélioration de nos conditions de travail et d'emploi.

■ Xavier Marand, intercat@snes.edu

Calendrier du mois de juin et du bac 2012

Le BO n° 45 du 8 décembre confirme nos craintes : la poursuite de la « reconquête du mois de juin » se traduit par un resserrement du calendrier des épreuves du bac, qui se déroulera du lundi 18 au vendredi 22 juin sans week-end de battement.

Journées marathon pour les élèves (9 h 20 de composition en TS le 22 juin pour les tiers-temps), délais de corrections raccourcis en philosophie, histoire-géographie des Premières S et des Terminales le même jour au risque de manquer de correcteurs, etc. Les difficultés des années précédentes sont amplifiées ! Le SNES pèsera pour que les calendriers rectoraux d'orientation et de remise des notes soient les plus favorables possible.

Philosophie au bac

Pour les professeurs de philosophie, le calendrier 2012 du bac est une catastrophe. Le nombre limité d'enseignants dans cette discipline entraîne un nombre élevé de copies par correcteur, entre 90 et 150 selon les séries. Le minimum vital pour que la correction puisse se passer dans des conditions décentes, en permettant aux collègues de participer aux journées d'entente et d'harmonisation, est de 12 jours de correction. Le SNES avait demandé un tout autre calendrier (voir www.snes.edu/-Reconquete-juin-2012-.html).

Le SNES interpellera les rectorats de façon à obtenir les meilleurs délais de correction possibles et, au besoin, proposera un cadre national d'action aux collègues.
contact : contenus.secretariat@snes.edu

AED : moins que le SMIC !

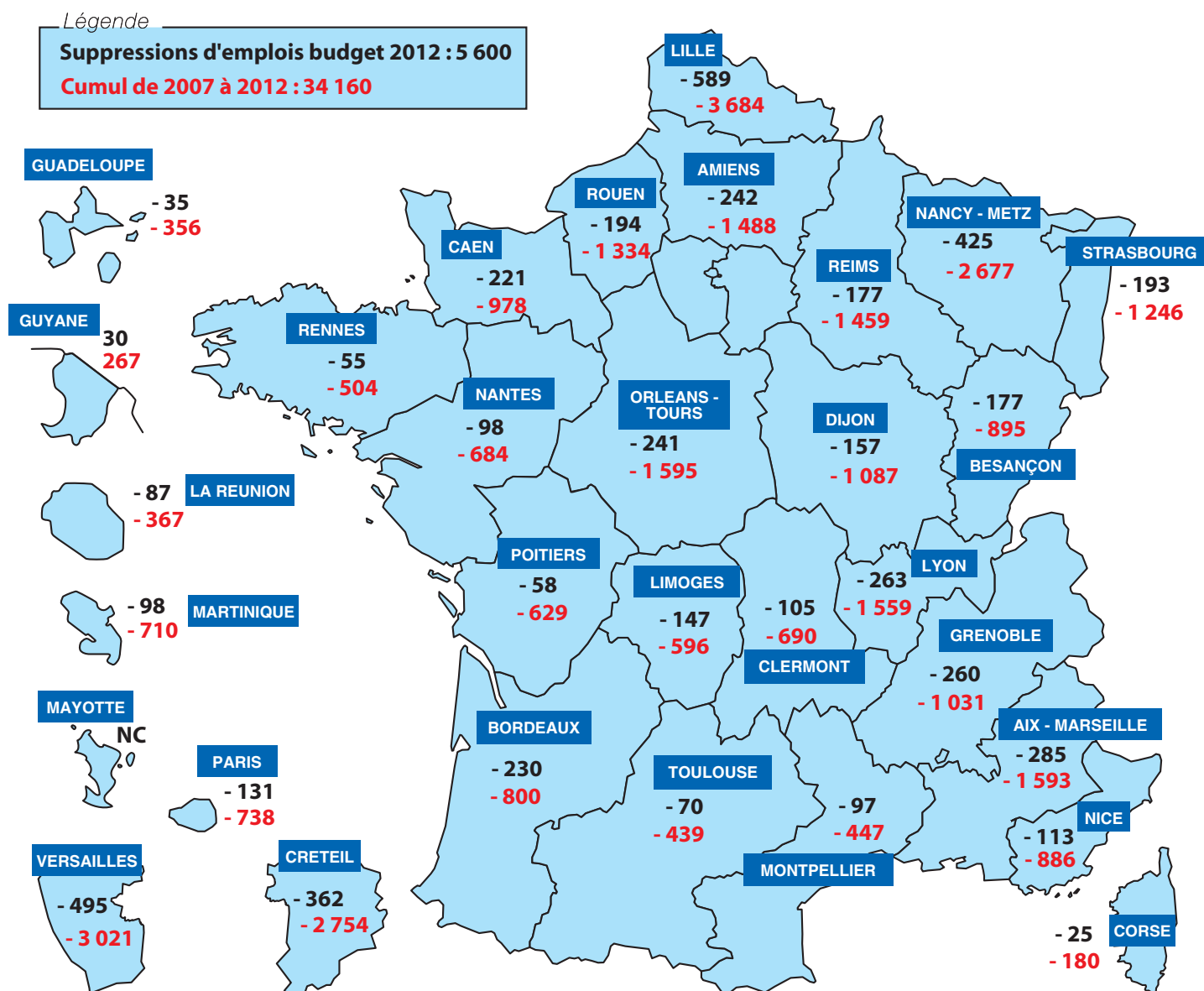
La hausse des prix constatée au début du mois de novembre a déclenché une majoration automatique du SMIC, porté à 1 393,82 € brut au 1^{er} décembre. Le traitement des assistants d'éducation devra donc être complété par une indemnité différentielle, la rémunération brute ne pouvant être inférieure au SMIC. Une nouvelle revalorisation du SMIC interviendra au mois de janvier. Le ministre de la Fonction publique doit faire connaître les conséquences qu'il en tire pour le minimum de traitement de la Fonction publique. Pour le SNES, c'est le gel de la valeur du point d'indice de la Fonction publique qui doit être remis en cause ! S'impose aussi la revalorisation des indices de traitement. Il est inacceptable que le traitement des AED, dont on exige le bac, coure derrière le SMIC.

« Qu'est-ce qu'un citoyen qui doit faire la preuve, à chaque instant, de sa citoyenneté ? » PIERRE BOURDIEU

RENTREE 2012

NOUVELLE SAIGNÉE
POUR LE SECOND DEGRÉ

Le ministère a communiqué la répartition des suppressions de postes par académie au CTM (comité technique ministériel) du vendredi 16 décembre. Aucune justification, si ce n'est le discours du ministre sur les ondes (la situation est meilleure ainsi qu'au début des années 1990), aucun débat possible, les recteurs étant invités à utiliser les mêmes « leviers » que pour la rentrée 2011.



Commentaire

Le second degré public accueillera encore plus d'élèves à la rentrée 2012 ; ils étaient déjà **25 000** de plus en 2011 selon Luc Chatel :

Suppressions d'emplois à la rentrée 2012 :

- 5 600 en métropole et dans les DOM, **+ 50** dans les COM et **- 1 000** stagiaires ;

Quels sont, selon le ministère, les gisements de productivité ?

- la taille des classes qui ne relèvent pas de l'enseignement prioritaire ;
- le réseau des établissements ;
- les décharges de service d'enseignement (...)
- le dispositif de remplacement des enseignants absents ;
- l'organisation de l'offre d'enseignement en lycée d'enseignement général et en lycée professionnel.

EUROPE
DÉMOCRATIE
EN JEU

Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont décidé entre eux puis « convaincu » les autres états européens de faire adopter un nouveau traité européen en mars 2012.

L'objectif des père et mère Fouettard ? Imposer des sanctions « immédiates » et « automatiques » aux États dont le déficit dépasserait 3 % du PIB (une règle qui remonte au traité de Maastricht, et pas toujours respectée). Le futur traité devrait renforcer cette règle. Les 26 gouvernements (le Royaume-Uni l'a refusé) seront contraints – ou légitimés – à réaliser de nouveaux plans d'austérité pour s'y conformer, alors même que les politiques actuelles asphyxient l'économie, aggravent le chômage, entraînant récession et appauvrissement des peuples. Les « responsables » de la dette, banques et monde de la finance qui ont spéculé et spéculent encore sur les dettes souveraines, seront exonérés de toute contribution. Il sera toujours interdit à la BCE de prêter directement aux États, à des taux convenables. Rappelons que la BCE peut prêter aux banques, qui prêtent alors aux États... à des taux de plus en plus élevés ! On marche sur la tête !

POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE

Au-delà, c'est la démocratie même qui est en jeu. Deux dirigeants européens décident de fabriquer en quelques semaines un nouveau traité ! Quel rôle a joué le Parlement européen dans cette affaire ? Aucun ! Ils sont en train de condamner l'idée même d'Europe. Si celle qu'ils ont voulue ne nous convient pas, ils peuvent aussi discréditer durablement toute alternative pour une Europe solidaire, comme le montrent les poussées xénophobes et les replis identitaires partout en Europe.

Cet accord prétendument historique laisse entière la question de la cohésion économique et sociale en Europe et attribue dogmatiquement la responsabilité de la crise au laxisme budgétaire : il prépare un rebond de la spéculation et la crise.

D'AUTRES SOLUTIONS

Pourtant des solutions existent, des pistes peuvent être débattues pour sortir l'Europe de la crise. Au-delà d'un nouveau rôle pour la BCE, il est indispensable de taxer les transactions financières, de travailler à l'harmonisation fiscale et sociale à l'inverse du dumping actuel, de construire un vrai budget européen. En France et ailleurs, une vaste réforme fiscale s'impose pour redonner les moyens de politiques publiques répondant aux besoins sociaux et laisser moins de marge aux privilégiés qui spéculent avec les cadeaux fiscaux ! Pour cela, le mouvement syndical et social en France et en Europe doit se faire entendre.

■ Elizabeth Labaye

Lycée Monod de Clamart (Hauts-de-Seine)

Le recteur de l'académie de Versailles a décidé de supprimer, sans aucune concertation, la filière STG dans l'établissement : fermeture des deux classes de Première STG à la rentrée 2012 et des Terminales à la rentrée 2013.

À l'échelle académique, ce sont 28 divisions de STG supprimées au nom d'une « optimisation » des structures, avec la volonté de fragiliser cette série pour réorienter les élèves vers les séries générales et de réduire l'offre de formation. Les sections CFE et Mercatique du lycée Monod garantissent pourtant la mixité sociale et scolaire de l'établissement. Cette décision va ainsi pousser les élèves à renoncer à cette orientation.

Réunis en AG, les professeurs ont décidé d'organiser un front du refus avec les élèves, les trois fédérations de parents d'élèves et la mairie de Clamart. Les élèves ont organisé un blocus le vendredi 15 décembre. Une pétition est en ligne :

http://www.petitions24.net/petition_contre_la_fermeture_de_la_filiere_stg_au_lycee_monod. Dans l'urgence, le rectorat a organisé une audience la veille des vacances.

Face à cette décision injuste et brutale, les professeurs seront en grève reconductible à partir du 3 janvier pour défendre un lycée diversifié et de proximité.

Délai de carence

Malgré l'opposition unanime des fédérations de fonctionnaires et un vote négatif du Sénat, l'Assemblée a voté la création d'une journée de carence pour les fonctionnaires, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012. Les fonctionnaires ne seront donc plus rémunérés au titre du premier jour du congé maladie (hormis les cas de congé longue maladie, longue durée, ou en cas d'accident survenu dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions). C'est bien d'une baisse déguisée de salaire qu'il s'agit et qui va pénaliser particulièrement les collègues contraints à des arrêts fréquents en raison de leur état de santé fragile.

Les salariés du privé ont échappé quant à eux à une quatrième journée, mais le plafond de leurs indemnités journalières est abaissé à 1,8 fois le SMIC (soit 2 500 euros brut). Une nouvelle fois, les efforts sont partagés... entre les salariés, tandis que les niches fiscales et les exonérations de cotisations sociales continuent à être épargnées : le président des riches a encore frappé !

Lycée en lutte

La perte est sévère et inédite : sous couvert de réforme du Lycée et des Bac Pro, on annonce la disparition de 10 % de la DHG (mais 15 % d'HSA !) et au moins dix suppressions de postes au lycée polyvalent Branly (Lyon 5^e). Les classes seront surchargées (35 en Seconde, 30 en Bac pro), rarement dédoublées.

Malgré ses promesses, le Rectorat refuse les ouvertures de classes nécessaires à la pérennité du lycée. Il admettait pourtant la nécessité de transférer une Seconde d'un lycée voisin (qui en a 19) vers Branly (qui n'en a que 5, pour 7 classes de Première), pour rééquilibrer l'offre dans le secteur. Pas d'ouverture de classe de CAP non plus.

Nous nous élevons contre cette politique de destruction en associant parents, élus et média, et avons obtenu une audience au Rectorat.

« Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action » SIMONE DE BEAUVOIR

CPGE

NON AUX FERMETURES

La rigueur budgétaire a pris le pas sur toute considération pédagogique. Les rectorats doivent « rendre des moyens », le post-bac est donc mis à contribution. Les annonces de fermetures de classes préparatoires (et de STS) sont brutales et inattendues.

Ainsi, à Besançon, Caen, Troyes, Lens (entre autres), des classes prépas qui fonctionnent avec un effectif « normal », entre 20 et 35 élèves, sont sur la sellette, cela sans aucune considération sur leur implantation géographique ou sur la population d'élèves accueillis. Sans considération également pour le travail des collègues qui investissent temps et énergie pour faire vivre ces classes. Le ministère n'a pas la moindre proposition pour régler le problème de la mauvaise répartition des effectifs d'un lycée à l'autre, il refuse d'améliorer la procédure APB sur ce point.

POUR DES MOBILISATIONS LOCALES

Toute la politique d'ouvertures de CPGE, au-delà des grandes villes, de ces vingt dernières

années, est mise à mal. Les établissements qui s'appuyaient sur l'existence de classes post-bac pour encourager les jeunes à faire des études supérieures vont subir de plein fouet ces fermetures. Dans certains départements, c'est toute une filière qui risque de disparaître d'un trait de plume.



Le SNES a saisi le ministère de l'Enseignement supérieur qui nous assure que les arbitrages ne sont pas rendus sur ces projets rectoraux. Nous encourageons donc les collègues à se mobiliser localement, avec parents et élèves, avec le soutien du SNES.

■ Jean-Hervé Cohen
prepas@snes.edu

La ministre avait annoncé en grande pompe l'ouverture de 44 « classes préparatoires » à la rentrée 2011. En réalité, on compte au BO à peine 27 ouvertures dont seulement 8 sont des CPGE publiques traditionnelles, les autres sont des propédeutiques, des classes implantées à l'Université ou dans des lycées privés. Les statuts des professeurs qui interviennent dans ces classes sont divers, certaines nominations échappent à l'inspection générale.

RÉUNION NATIONALE DES CPGE

Évaluation des enseignants - Métiers - Carte scolaire
Mercredi 25 janvier, 13 h 30, au siège du SNES

QUESTION-RÉPONSE
SUR LA RETRAITE

Comment fixer la date de sa retraite ?

Le versement de la pension de la Fonction publique n'est possible, sauf exceptions, que lorsque l'on a atteint l'âge légal de départ en retraite.

Les dispositions annoncées dans le deuxième plan d'austérité et récemment adoptées, portent l'âge de la retraite à 60 ans et 9 mois (+ 1 mois par rapport à la réforme de novembre 2010) pour les salariés et fonctionnaires nés en 1952, à 61 ans et 2 mois (+ 2 mois) pour les natifs de 1953 et à 61 ans et 7 mois pour ceux de 1954. À partir de la génération 1955, l'âge de la retraite est fixé à 62 ans.

La date de cessation de l'activité est fixée à la demande du fonctionnaire entre cet âge et la limite d'âge, supérieure de 5 ans. Il n'est pas nécessaire de la fixer à la fin d'une année scolaire. Plusieurs éléments méritent d'être pris en compte dans ce « choix », tout particulièrement le niveau de la pension. En outre, celle-ci étant due à compter du premier jour du mois qui suit la fin de l'activité, sauf pour un départ à la limite d'âge, il faudra poursuivre son activité jusqu'à la fin du mois. Et pour le décompte des durées de service et d'assurance, un seul jour peut entraîner l'acquisition d'un trimestre.



Chacun pourra trouver sur le site du SNES les modalités de calcul d'une pension, les valeurs des paramètres qui découlent de l'accélération adoptée par la majorité parlementaire. Les permanences du SNES permettront aux syndiqués de s'informer précisément des conséquences de leur choix pour la détermination de leur pension.

■ Anne Féray, remunera@snes.edu

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE
VERS UN MÉTIER REDÉFINI ?

Le rejet par la profession, à l'initiative du SNES, du dernier projet de circulaire de missions des professeurs documentalistes (janvier 2011) n'a pas freiné les velléités de l'Inspection générale établissements et vie scolaire et du ministère de modifier le cœur de ce métier.

Au prétexte d'une modernisation, à l'ère du numérique, des CDI et des missions des personnels qui y exercent, l'institution redessine un nouveau profil, fort contestable et plus conforme aux réformes en cours.

La circulaire de missions de 1986, jugée obsolète par l'Inspection générale, est remplacée sans complexe par les différents textes dont elle est l'auteur :

- politique documentaire des établissements scolaires (2004) ;
 - protocole d'inspection (2007), PACIFI (2010).
- La nouvelle édition 2011 du livre bleu des professeurs documentalistes, ouvrage de référence pour tout candidat au CAPES et document très consulté par les jeunes certifiés, fait entre autre l'impasse sur ce texte de 1986.

QUID DES MISSIONS
PÉDAGOGIQUES ?

Dans la récente refonte du répertoire des métiers du MEN, les missions pédagogiques sont par ailleurs fortement réduites au profit de la politique documentaire. Et c'est avec zèle que les IPR-EVS relaient ces initiatives dans les académies. La parution du guide numérique du professeur documentaliste (ONISEP, novembre 2011) et la préparation d'un vade-mecum « Apprendre ensemble à l'ère du numérique - Réinventer le CDI » (mars 2012) sont autant de manœuvres supplémentaires (sans concertation ni trans-



parence) pour transformer les CDI en *Learning Center* et officialiser de nouvelles missions : gestionnaire de réseau, conseiller TICE, formateur des équipes, animateur.

Le SNES ne refuse pas l'évolution des pratiques professionnelles des professeurs documentalistes, mais il n'acceptera pas que leurs missions pédagogiques soient niées. La spécificité pédagogique de ce métier est un atout pour le système éducatif avec la nécessité de faire acquérir à tous les élèves une culture informationnelle. Le SNES vous invite à vous saisir de ces questions, à en débattre pour construire collectivement les actions nécessaires.

■ Vassilia Margaria, Virginie Pays, Claire Richet, documentalistes@snes.edu

Pour plus d'informations, consulter le site www.snes.edu/-Documentation-.html

AGRÉGÉS
LA PORTE ÉTROITE

Accès au corps des agrégés : une voie étroite, de moins en moins de nominations. La liste d'aptitude est une voie nationale de recrutement.

Le nombre annuel des possibilités de nomination, fixé à 1/7 des titularisations, dépend directement de la politique de recrutement. Du fait de la diminution dramatique des recrutements, il connaît depuis 2005, une chute vertigineuse : moins 30 % en cinq ans ! Les possibilités de nomination n'étaient plus que de 276 l'an passé.

POUR POSTULER

Il faut être en activité, âgé d'au moins 40 ans au 1^{er} octobre 2011, et justifier à cette même date de dix ans de services effectifs d'enseignement dont cinq dans le corps actuel (certifié, PLP). L'acte de candidature est à effectuer via I-Prof. La lettre de motivation et le CV doivent être saisis puis validés par I-Prof (rubrique les services) entre le 10 janvier

et le 31 janvier 2012. Les collègues détachés en France ou à l'étranger ou mis à disposition devront télécharger une fiche d'avis à l'adresse www.education.gouv.fr/cid270/s-inscrire.html, la renseigner et la faire signer par leur supérieur hiérarchique puis la faire parvenir au bureau DGRH B2-4 du ministère au début du mois de février 2012. Les collègues affectés dans les TOM, sauf Mayotte et Nouvelle-Calédonie, devront ensuite transmettre au vice-recteur une édition papier de leur dossier de candidature comportant l'avis du chef d'établissement au début du mois de février 2012.

En janvier, lorsque les différentes dates seront connues, un 8 pages spécial fournira les explications et les analyses complémentaires.

■ André Voirin

AED

Après 8 jours de grève, les AED du collège Val-de-Charente (académie de Poitiers) ont enfin vu leur revendication entendue. En effet un demi-poste de surveillance avait été supprimé à la rentrée. Il n'était malheureusement que le dernier d'une longue liste puisque ce n'est pas moins d'un poste et demi de surveillant supprimé en 3 ans avec un poste de CPE inexistant depuis maintenant 6 ans. Le rétablissement de ce demi poste n'améliore guère une situation encore plus difficile par la configuration même du collège puisque les 292 élèves disposent de près de 4 hectares, trois cours et près du double de préaux, ce qui rend la tâche de surveillance particulièrement difficile pour les cinq surveillantes de l'établissement. « On a vraiment vécu l'enfer » nous a confié Florence. Les collègues de cet établissement ne sont pas un cas isolé, il s'agit malheureusement d'une réalité pour tous les AED.

Erratum : l'article consacré aux AED et intitulé « Au bon vouloir du chef d'établissement », dans le L'US Mag du 14 novembre a été écrit par Émilie Iglesias.



Retraités

Fin octobre, le Rectorat d'Orléans-Tours a envoyé une lettre de démarchage à des centaines d'enseignants retraités, pour leur proposer d'effectuer des heures de vacation dans une dizaine de disciplines déficitaires en personnels remplaçants. Le SNES-FSU Orléans-Tours, s'associant à l'indignation suscitée par cette lettre, a organisé la riposte en direction du Rectorat et de l'opinion publique : courriers, interventions dans les médias locaux, et lettre ouverte-pétition, déjà signée par près de 200 collègues retraités. La rectrice a répondu qu'il était normal de constituer ainsi un « vivier » de remplaçants... Face à la situation catastrophique du remplacement (TZR affectés hors-zone, hors-discipline, hors règles statutaires...), le SNES-FSU Orléans-Tours appelle les personnels à une journée de mobilisation à Orléans le 19 janvier 2011.

« Je rêve d'un jour où l'égoïsme ne régnera plus dans les sciences, où on s'associera pour étudier » **EVARISTE GALOIS**

EXPÉRIMENTATION À VOS ORDRES !

Nées dans l'académie de Nice, des classes « *défense globale* » (ou avec un intitulé similaire) semblent se développer sur l'ensemble du territoire au nom du droit à l'expérimentation introduit par l'article 34 de la loi Fillon.

L'objectif affiché de ces classes est de renforcer le lien « Défense/Nation » en offrant deux à trois heures d'activités « défense » aux collégiens issus de milieux défavorisés dans le cadre d'un partenariat pluriannuel avec une unité militaire.

Un diaporama datant du 8 mars 2011 dans l'académie de Nice présente le programme « *classes de défense et sécurité globales* » comme étant « *valorisant pour les élèves issus de l'immigration* » (sic !) et évoque un « *véritable partenariat au service du socle* ». Ainsi, un échange de courriels avec le SIROCO⁽¹⁾ et la sécurité civile de Brignoles dans le cadre du programme « *défense du territoire et des populations* » est légitimé au prétexte qu'il permettrait aux élèves de travailler les compétences 1, 5 et 7 du socle !

SOCLE

Depuis la loi de 1997 qui a suspendu le service

national et professionnalisé les armées, l'Éducation nationale s'est vu confier la mission de former les jeunes citoyens aux principes de la défense. Le protocole d'accord du 31/01/07 signé entre le ministère de la Défense et celui de l'Éducation nationale indique que la défense est l'une des connaissances du socle que tout élève doit avoir acquises à la fin de la scolarité obligatoire, au titre de la culture humaniste, de la compétence sociale et civique et du développement de l'autonomie et de l'initiative.

C'est donc sans surprise que les classes « *défense globale* » se développent surtout dans les collèges ECLAIR où l'ambition se limite au socle et au formatage des individus. Avec l'objectif de les attirer vers l'armée ?

■ Monique Daune

1. Sa mission principale est de transporter et de mettre à terre, sur une plage non préparée et en zone d'insécurité, des hommes, des chars de combat, des engins blindés et des véhicules divers.



© Tatiana Okuneva/forolai.com

Exemple : au collège Montaigne de Lormont

Depuis la rentrée, le collège Montaigne de Lormont en Gironde labellisé ECLAIR innove en Troisième avec une classe « *sécurité défense* ».

Ce projet est cher au chef d'établissement qui, dès le printemps dernier, a lancé une campagne de recrutement pour trouver des volontaires parmi les élèves de Quatrième et leurs parents. Comme le principal souhaitait avant tout travailler en collaboration avec l'armée de terre et que cette dernière, en Gironde, ne dispose que d'un seul régiment, une convention a été signée avec « *un régiment dragon parachutiste* », à savoir un commando des forces spéciales qui intervient, par exemple, en Afghanistan en ce moment.

Il s'agit pour les élèves de découvrir, en histoire géographie, la géopolitique et d'établir, en français, une correspondance avec ce régiment pendant ses interventions. Les élèves doivent percevoir son rôle tout en respectant le côté confidentiel de certaines de ses opérations.

Depuis la rentrée, les élèves ont pu rencontrer le lieutenant colonel de ce régiment qui est intervenu en classe. Ils ont aussi participé avant les vacances de Toussaint à une journée de commémoration pour les soldats français morts en Afghanistan en plantant un cèdre au parc bordelais, cérémonie suivie d'une visite guidée de Bordeaux. Monsieur le recteur de l'académie n'a pas manqué de féliciter par courrier ces élèves pour leur attitude exemplaire lors de cet évènement. Ensuite, pendant la semaine qui a précédé le 11 novembre, la sonnerie du collège a retenti au son de la Marseillaise. Les élèves étaient dès lors invités à se rendre au monument aux morts pour célébrer l'armistice. De plus, au mois de décembre, ils se sont rendus au camp de Souges pour rencontrer ce régiment accompagnés par le principal, la principale adjointe et leurs professeurs volontaires. Le programme pour les prochains mois est encore top secret...

■ Catherine Dudès
professeur d'histoire-géographie

MOBILISATION DES CO-PSY LA RECTRICE DE POITIERS RECULE

La rectrice de Poitiers a engagé une opération frontale de « *restructuration* » du réseau des CIO en annonçant la fermeture de près du tiers des centres de l'académie (5 sur 18) et la suppression de dix postes de personnels administratifs sur vingt-huit.

À ceux qui s'en sont plaints, le rectorat a indiqué qu'une permanence pourrait continuer à être assurée par les conseillers d'orientation-psychologues, dans ces villes désertées, mais... dans les missions locales ou à Pôle emploi. Ainsi selon la rectrice pourrait-on renforcer l'esprit « *guichet unique* ».

Les CO-Psy et les directeurs de CIO regroupés dans un collectif, réunissant syndiqués et non-syndiqués, ont décidé d'appeler à la grève le 8 décembre, jour de la réunion du CTA. Plus de 60 % des collègues étaient en grève, malgré l'intimidation de certains inspecteurs qui prétendaient faire assurer un service minimum dans les CIO.

TRÈS FORTES MOBILISATIONS

L'AG du matin a réuni plus de 100 personnes. En présence des deux secrétaires nationales de catégorie du SNES, d'un représentant national de SUD, des représentants académiques du SGEN et de FO, du président et du vice-président de l'ACOPF, de collègues de l'académie de Bordeaux et de Nantes, la discussion a permis de faire le lien entre ces projets de fermeture et les procédures de labellisation qui commencent à se préciser dans l'académie.

La manifestation, qui faisait suite au rassemblement organisé à Civray le 5 novembre, a



© Thierry Nectoux

permis aux collègues de se faire entendre. D'une part, la rectrice a finalement accepté d'inscrire la question de la fermeture des CIO à l'ordre du jour du CTA, d'autre part, elle a annoncé le maintien du CIO de Jonzac et du CIO de Thouars, en tant que structure telle qu'elle existe aujourd'hui, le maintien des centres Royan et de Parthenay mais leur transformation en antennes. Par contre la fermeture de Civray serait confirmée pour le 1^{er} janvier 2012 ainsi que la suppression des postes administratifs. La bataille continue en direction des parents, des élus et des enseignants. Comme à Marseille récemment, c'est bien la preuve que dans l'unité et sur des mandats clairs et exigeants on peut imposer d'autres choix.

■ Catherine Remermier

NON-TITULAIRES AVEC DÉTERMINATION

La navette législative retarde l'adoption de la loi sur les non-titulaires. Il y a pourtant urgence.

La loi sur les non-titulaires sera-t-elle vraiment votée avant la fin de la législature prévue le 24 février prochain ?

D'aucuns en doutent tant le gouvernement accumule les retards. D'abord prévu en décembre, son examen au Sénat a été reporté à janvier sans qu'aucune date ne soit encore fixée. Or il faut compter un délai de quatre semaines entre le vote du texte par le Sénat puis son examen par l'Assemblée. Le calendrier surchargé du Parlement constitue un obstacle de poids. Devant les réactions, le ministre de la Fonction publique s'est fendu d'un communiqué pour assurer que le gouvernement engagerait la procédure accélérée afin de garantir son « *adoption définitive* » avant la fin de la législature, cette procédure permettant qu'un texte voté par une chambre soit rapidement voté par l'autre.

UN RECENSEMENT NOMINATIF

Mais il se garde bien de préciser que la procédure accélérée limiterait la possibilité de dépôt d'amendements – et donc d'améliorer le projet de loi. De surcroît, la loi n'aura d'effet que lorsqu'elle sera publiée et il faut qu'elle le soit au plus vite après sa validation. Le ministère de l'Éducation a présenté un nouveau recensement faisant état de 9 965 ayants droit au dispositif de titularisation et de 1 652 CDI. Le SNES continue à réclamer un recensement nominatif, académie par académie, afin de contrôler, par le biais des fiches de recensement que le syndicat a diffusé qu'aucun collègue n'aura été oublié. La FSU a été reçue par les groupes parlementaires PS et CRC au Sénat (l'UMP n'a pas donné suite) et leur a proposé des amendements. Le combat se poursuit.

■ Vincent Lombard



© Thierry Nectoux



Turquie

Verdict rendu par le tribunal d'Izmir le 28 novembre : 25 syndicalistes d'EGITIM SENC (enseignant(e) et personnels de l'éducation) affilié à KESK,

la Confédération des employés du secteur public, ont été condamnés à des peines de prison de 6 ans et 5 mois au motif d'appartenance à « *une organisation illégale kurde* ». Deux années de procédure judiciaire avec des reports dans les décisions du tribunal afin de maintenir la pression sur les camarades turcs. Une répression de nature politique, dénoncée par l'Internationale de l'Éducation ainsi que le Comité Syndical Européen de l'Éducation. De nouvelles interventions sont en cours auprès des autorités turques, des institutions internationales (OIT et ONU) et européennes.



Hongrie

5 000 manifestants à Budapest le 3 décembre ont redit haut et fort que les services publics sont le garant de l'intérêt général et

que le gouvernement hongrois doit revenir sur son projet de loi budgétaire pour 2012. En ligne de mire, le financement des services publics comme la santé, l'éducation, la culture et l'administration publique. Les enseignants du SEH ont pris une part active dans cette mobilisation pour protester contre le gel des salaires, la précarisation des emplois et les menaces de licenciement pour les salariés du public.



Royaume-Uni

Du jamais vu depuis 30 ans ! C'est l'ensemble du secteur public qui était en grève le 30 novembre afin de défendre les retraites, l'action sociale et plus généralement les services publics. L'offensive contre les retraites du secteur public avec le projet d'augmenter les cotisations et de diminuer le montant des pensions est largement rejeté. Deux millions de salariés ont participé à ce mouvement avec des manifestations organisées dans tout le pays. Forte mobilisation du



secteur de l'éducation avec 90 % des écoles publiques qui étaient fermées ce jour-là.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Alpe-Huez 25 m², 5 p. balc. sud, pds pistes. 25 fév.-3 mars : 580 € - magesonier@orange.fr

Parc national Ht-Jura, coll. loue chalet ind tt cft, ski fond et alpin - Tél. 01 64 25 54 60 / 06 77 98 46 00.

(73) chalet 8 p., centre st. Tél. 06 81 99 35 16.

Venise et Toscane part loue appts tt conf - Tél. 04 73 33 55 95.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 400 €/semaine - Tél. 06 20 60 26 59.

La Clusaz, loue appt 6 pers, garage fermé. Tél. 01 39 76 71 18.

(66) Bolquère, alt. 1600m, loue F3 tt confort, 7 couchages : 4 adultes + 3 enfants. 400 €/sem. Navette sky. Tél. 06 75 69 71 23.

(94) Joinville le Pont, studio 20 m², meublé, équipé tt confort centre ville, à 2mn RER A - libre au 1^{er} janv. Tél. 06 07 03 28 02

St-François, Guadeloupe, studios/F3 meubl. face mer ds villa clim., piscine, terrasse, deck, près plage, marina, tennis, golf, transport, commerce à partir de 250 €/sem - Tél. gpe : 0590 85 14 66 - U.S.A. : 202 686 90 20 - dlracine@aol.com / guadhttp://mysite.verizon.net/chateathierryeloupe

Paris 18^e, T2, tt cft, 60 €/nuir - 350 €/sem - Tél. 06 30 56 07 86 (73) La Plagne, appt 4 pers. 200/500 €- Tél. 06 34 65 71 69 / 01 60 35 06 77

43 - Maison non fumeur, 8 pers. tt conf 3 chambres, 2 WC, gd séjour, cheminée, 1000 m altit. calme, nature, centre bourg : 800 m - 300 €/sem - Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement, neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

IMMOBILIER

91230 Montgeron vend maison 91m², terrain 350 m², sous-sol total 50m², r. de ch. surélevé et 1^{er} étage 5 pièces, terrasse, à 400 m du centre et de la gare RER ; 340 000 € à débattre. Tél. 01 45 69 71 88

LOISIRS

Réduc'snes et l'association Chicokids proposent :
- **2 circuits** de randonnées en avril 2012 : Madère et Chypre ; et une découverte de l'Ouzbékistan.
- **2 circuits** de 3 semaines au Mexique et au Laos/Cambodge durant l'été 2012.
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur **www.adapt.snes.edu** rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

BIENTÔT LES VACANCES



Image du Monde Des Babyloniens à Newton - 3^e éd.

Pour qui aimerait savoir comment s'est peu à peu construite l'image scientifique que nous avons aujourd'hui de l'Univers, voici une documentation claire et soigneusement illustrée animée par un récit vivant et coloré.

• Joëlle Fontaine - Arkan Simaan, coédition Adapt-Vuibert, 2010, 27 €

Virus émergents

Vers de nouvelles pandémies ?

SRAS, H5N1, Chikungunya, etc. : l'émergence de maladies virales menaçantes est-elle un phénomène nouveau ? Que se passe-t-il donc ? Un ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu.

• Claude Chastel, coédition Adapt-Vuibert, 2006, 30 €



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? ☐ OUI ☐ NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site **www.adapt.snes.edu**

Publicité



Publicité



Publicité

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Les Rencontres CASDEN

Qui mieux qu'un collègue peut comprendre mes besoins et mes attentes ?

casden
BANQUE POPULAIRE

Vous avez fait le choix des métiers de l'enseignement pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Comme chaque année, la CASDEN vient à votre rencontre dans votre établissement. C'est l'occasion de découvrir tous les avantages d'une banque coopérative et de parler de vos besoins.



REJOIGNEZ-NOUS SUR **WWW.CASDEN.FR** OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

(SUSC à TTC) en France métropolitaine



L'Université Syndicaliste n° 716 du 21 décembre 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : GMF (p.2), MAIF, Arvel, Athéna (p. 8) - Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 8 p. Point sur travail et métier - 24 p. Retraités - 24 p. RAN/RFN.